

# **Repenser la représentation : vers une gouvernance démocratique au Canada**

Kimberly Earles et Tammy Findlay  
Université York

Juillet 2003

Le présent document a été rédigé pour la Commission du droit du Canada. Les points de vue qui y sont exprimés sont ceux des auteurs et ne correspondent pas nécessairement à ceux de la Commission. Ces mêmes auteurs sont seuls responsables de l'exactitude des renseignements qu'il renferme.

This paper is also available in English under the title: Rethinking Representation: Toward Democratic Governance In Canada.

# TABLE DES MATIÈRES

1. Sommaire
2. Introduction
3. Première partie : La représentation est-elle encore pertinente et pourquoi?
4. Partie 2 : Quelles sont les différentes interprétations de la représentation?
5. Partie 3 : Quelle est la relation entre la représentation et l'engagement civique?
6. Partie 4 : Les diverses notions de représentation :  
une gouvernance plus démocratique

**I. La représentation dans une structure d'État où les représentants sont  
démocratiquement élus : La réforme électorale et la réforme du  
financement des campagnes**

- A. La réforme électorale
- B. La réforme du financement des campagnes

**II. La représentation dans une structure d'État où les représentants ne sont  
pas démocratiquement élus : Le système juridique démocratique et  
l'administration démocratique**

- A. Le système juridique démocratique
  1. Le profilage racial
  2. La politique d'arrestation obligatoire dans les cas de violence  
familiale

B. L'administration démocratique

**III. La représentation au-delà de l'État : La démocratie participative,  
la consultation et le financement de l'État**

- A. La démocratie participative
- B. La consultation des groupes sociaux et le financement de l'État

1. La consultation
2. Le financement de l'État

7. Conclusion
8. Bibliographie

# Sommaire

Le projet proposé découle du fait que le système canadien de gouvernance démocratique et de représentation exclut les intérêts, les identités et les idées de certains groupes tels que les femmes, les personnes défavorisées, les personnes de couleur et les Peuples autochtones. Un des principaux objectifs du présent rapport est d'explorer les diverses interprétations de la représentation et de déterminer comment elles peuvent nous permettre de concevoir une gouvernance plus démocratique au Canada.

Deux arguments sont présentés dans le rapport. Premièrement, malgré le nombre croissant de difficultés auxquelles nous avons dû faire face récemment, nous soutenons que la représentation au moyen d'élections est toujours pertinente dans un système démocratique, surtout en ce qui concerne les groupes marginalisés. Deuxièmement, une notion limitative de la représentation qui ne compte que sur le processus électoral est inadéquate. Nous présentons une interprétation de la représentation qui comprend non seulement l'ensemble des élus, mais aussi des structures d'État où les représentants ne sont pas élus, comme le système judiciaire et la bureaucratie, et des organisations non étatiques comme la démocratie participative et les groupes et les mouvements populaires. Nous sommes d'avis que, pour favoriser la démocratie, il faut se tourner vers d'autres formes de représentation, en particulier celles qui sont plus axées sur les groupes marginalisés et celles qui touchent les groupes marginalisés les plus désavantagés.

Pour développer notre argumentation, nous avons divisé notre rapport en quatre parties. La première partie examine certaines questions théoriques et contextuelles

touchant la pertinence de la représentation qui découlent de la société postmoderne, de la judicialisation de la politique et de la mondialisation. Dans la deuxième partie, qui porte sur les diverses notions de la représentation, nous faisons remarquer que, bien que la plupart des études se concentrent sur le processus électoral, certaines approches féministes ont une vision plus large; nous avons adopté cette vision dans notre étude. La troisième partie, tout en présentant un point de vue plus nuancé de la représentation, explore la relation existant entre la représentation et l'engagement civique. À notre avis, les démocraties représentative et participative ne doivent pas nécessairement être des notions antinomiques et, en fait, peuvent se révéler plutôt complémentaires.

La quatrième partie décrit notre approche de la représentation en détail et l'applique à une variété de domaines, à savoir : la structure d'État où les représentants sont élus, la structure d'État où les représentants ne sont pas élus et la structure non étatique. Nous abordons d'abord la structure d'État où les représentants sont démocratiquement élus, plus précisément la réforme électorale et la réforme du financement des campagnes. Compte tenu de la non-représentativité du système électoral majoritaire uninominal à un tour, nous avons cherché d'autres possibilités de solution comme le système de représentation proportionnelle (RP) et autres structures culturelles et politiques importantes qui sont connues pour être plus représentatives. Nous soulignons aussi le fait que notre système actuel de financement des campagnes, qui est extrêmement dépendant de riches donateurs, favorise l'influence des entreprises privées sur la politique et constitue une structure qui empêche les membres des groupes marginalisés d'avoir accès au système électoral en tant que candidats. Nous soutenons que, bien que la législation fédérale actuelle soit un bon début, le financement électoral entièrement public est plus démocratique.

Ensuite, nous examinons la structure d'État où les représentants ne sont pas élus démocratiquement, en commençant par le système juridique. Nous sommes d'avis que, comme le système électoral, le système judiciaire joue un rôle essentiel dans la représentation. Les rapports entre les citoyens et l'État sont multiples et variés et les groupes marginalisés ont des rapports particulièrement problématiques avec le système juridique. Nous avons relevé deux domaines qui sont particulièrement flagrants et non démocratiques : le profilage racial et la politique d'arrestation obligatoire dans les cas de violence familiale. Nous soulignons que le profilage racial constitue une violation des droits de la personne et une menace pour la démocratie. Il crée une perte de légitimité et de respect envers le système chez les groupes ciblés ainsi que chez la population en général et contribue à marginaliser davantage les personnes qui sont déjà exclues des structures de représentation du Canada. Nous avons constaté la même chose avec la politique d'arrestation obligatoire dans les cas de violence familiale; cette politique touche de façon disproportionnée les Autochtones, les personnes défavorisées et les personnes de couleur.

Nous abordons une autre importante fonction de la représentation, bien qu'inadéquate à l'heure actuelle, soit la bureaucratie, et la possibilité de la démocratiser au moyen d'une administration démocratique. Pour concevoir la bureaucratie comme une représentation plus démocratique, nous explorons les éléments suivants : les moyens visant à faire participer davantage les citoyennes et les citoyens au processus politique; le rôle des « fonctionnaires féministes » en Australie et au Canada; les compressions dans la machine politique touchant les femmes; la division des analyses politiques et des budgets selon le genre et la réflexion sur la représentation au-delà de la catégorisation des intérêts.

Enfin, nous portons notre attention sur la structure non étatique pour examiner la démocratie participative et la consultation populaire ainsi que le financement des campagnes. Après avoir pris le Parti travailliste (PT) au Brésil comme point de départ et l'avoir transposé à des situations locales au Canada, nous soutenons que ces expérimentations avec des budgets et une démocratie participatifs aident à renforcer la confiance des citoyennes et des citoyens dans la démocratie représentative. Nous soulignons aussi le cas de l'Angleterre et son expérience avec le Greater London Council (GLC) qui, grâce à des consultations exhaustives auprès de la population et de groupes organisés, s'apparente aussi à la démocratie représentative. Nous avons donc examiné des cas comparables au Canada. De plus, le cas du GLC nous amène à l'importance du financement de l'État pour permettre aux groupes de participer de façon démocratique. Outre les débats continus sur le financement de l'État permettant une représentation plus large, nous affirmons que, puisque les organismes communautaires et populaires répondent aux besoins en matière de représentation, en particulier en ce qui concerne les groupes marginalisés, le financement de l'État devient un élément essentiel du système politique démocratique. Nous considérons qu'il est essentiel de tenir compte de ces points dans le cadre du projet de réforme de la démocratie et de la représentation.